

**PROSPECTIVE FINANCIERE 2014-2017 DE
LA VILLE
*VERSION 16 AVRIL 2014***

Christian Escallier
Cabinet Michel Klopfer
6 bis, rue de Larminat
75015 Paris
Tél. : 01 43 06 08 10
Fax : 01 47 34 15 83
cescallier@cabinetmichelklopfer.fr

CADRE DE TRAVAIL

- ✓ Horizon de la prospective : 2017.
 - Terme annoncé du processus d'ajustement des dotations (-11,5 Mds €).
- ✓ Éléments de méthode d'analyse financière :
 - Travail sur les seuls flux réels (vs. d'ordre)
 - Travail en CA prévisionnels.
 - Quelques retraitements visant à assurer la récurrence de l'épargne.
 - En particulier : basculement en investissement des flux de fonctionnement non-récurrents : cessions d'actifs, HRO, indemnités d'assurances, droits de mutation exceptionnels (1,5 M€ en 2013), reversement d'excédent budget annexe (0,5 M€ en 2013) ...
- ✓ Limites de solvabilité retenues :
 - Taux d'épargne brute > 10%
 - Seuil d'alerte extrême : 7-8%
 - Capacité de désendettement < 10 ans.
 - Seuil d'alerte extrême : 15 ans.
 - Prudence nécessaire compte tenu :
 - de l'incertitude entourant les recettes,
 - de la vigilance (nouvelle) des prêteurs en la matière : cf. LBP, CDC.

CADRE DE TRAVAIL

- ✓ Pas de prise en compte de la Métropole du Grand Paris à ce stade.
 - Effet en 2016 (a priori).
 - Régime fiscal probable des CA en FPU
 - Transfert des recettes fiscales perçues en remplacement de la TP : CFE, CVAE, IFER, TASCOM, part départementale de la TH et DGF de compensation (ex-part salaires TP), soit 36 M€ à Colombes.
 - Point de fiscalité modulable rétréci de 0,2 M€ (sur 0,7 M€).
 - Dédommagement en valeur 2015 via une attribution de compensation fixe
→ perte de la seule dynamique des ressources transférées $\approx 0,7$ M€ cumulatifs annuels sur une base de croissance de 2%/an.
 - Retours communautaires prévus par la loi :
 - Dotation de solidarité automatique, égale à la moyenne de celle des EPCI existants : 10 à 20 €/habitant ??? $\rightarrow 0,85$ à 1,7 M€ pour Colombes.
 - 10% de la croissance des produits fiscaux de la 1^{ère} année d'existence de la MGP, indexée ensuite \rightarrow répartie en fonction notamment du Pfi et du revenu \rightarrow a priori marginal pour Colombes.
 - 33% de la croissance des produits fiscaux entre n-1 et n \rightarrow répartie selon des critères à définir par MGP $\rightarrow ?$
 - Impact FPIC :
 - La MGP sera contributrice / non-receveuse et devrait payer le FPIC net qui se serait appliqué sur son territoire \rightarrow répartition sur un plus grand nombre de contributeurs \rightarrow allègement probable à Colombes ($\approx 1-2$ M€ ?)

SITUATION AU VU DU CA 2013

- ✓ Épargne brute = solde des flux récurrents du fonctionnement disponible pour autofinancer les dépenses d'investissement.
 - Montant = 14,3 M€ contre 18,4 M€ en 2012 (-22%).
 - RRF courantes nettes (du FNGIR et du FPIC) en repli de 0,8 M€.
 - A noter en 2013 : montée en puissance du prélèvement FPIC (+0,5 M€), perte globale de CFE par effet Thalès (-1,3 M€), perte de CVAÉ indépendante de Thalès (-0,3 M€), dotations d'Etat en repli (-0,4 M€), mais FSRIF en hausse (+0,4 M€).
 - DRF hors FPIC et FNGIR contenues à +1,4%, soit +1,6 M€ (2012 : +1,7%)
 - Insuffisant pour préserver l'épargne.
 - 15,8 M€ = 11,5% des recettes réelles de fonctionnement.
- ✓ Capacité de désendettement = dette en années d'épargne brute.
 - Dette fin 2013 = 137 M€.
 - Capacité de désendettement = $137 / 14,3 = 9,5$ ans.
- ✓ Conclusion : approche de la limite sur les 2 ratios cibles (taux d'épargne brute > 10% & capacité de désendettement < 10 ans) → Situation encore satisfaisante en instantané, mais qui ne ménage aucune marge pour absorber la moins-value de CVAE Thalès (1,6 M€ en 2014) et les ponctions sur dotations.

STRUCTURE DU PROJET DE CA 2013

	Dépenses en M€	Recettes en M€
F o n c t i o n n e m e n t	Dépenses de fonctionnement 122	Recettes nettes* de fonctionnement (hors non récurrentes) 137
	Epargne brute 14	
I n v e s t	Capital <i>normal</i> dette 13	Epargne brute 14
	Investissements nets** 48	Ressources définitives nettes* 15
		Emprunt hors refinancements 40

* FNGIR et FPIC déduits
 ** Nets de subvention (13) et de remboursements (45)

PROSPECTIVE : PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES

✓ Fonctionnement hors intérêts :

■ 2014 : BP réalisé à 100%.

- Corrections : +1% sur les chapitres 011 et 012, +0,3 M€ en sus sur le chapitre 011 (TVA)
- Soit une hausse globale des charges de 4,8 M€ (+4,0%) / réalisé 2013.

■ 2015-2016 : +1,5%/an = l'inflation.

- Y compris exploitation des équipements nouveaux.

✓ Investissements nets de subventions / remboursements (13 & 45):

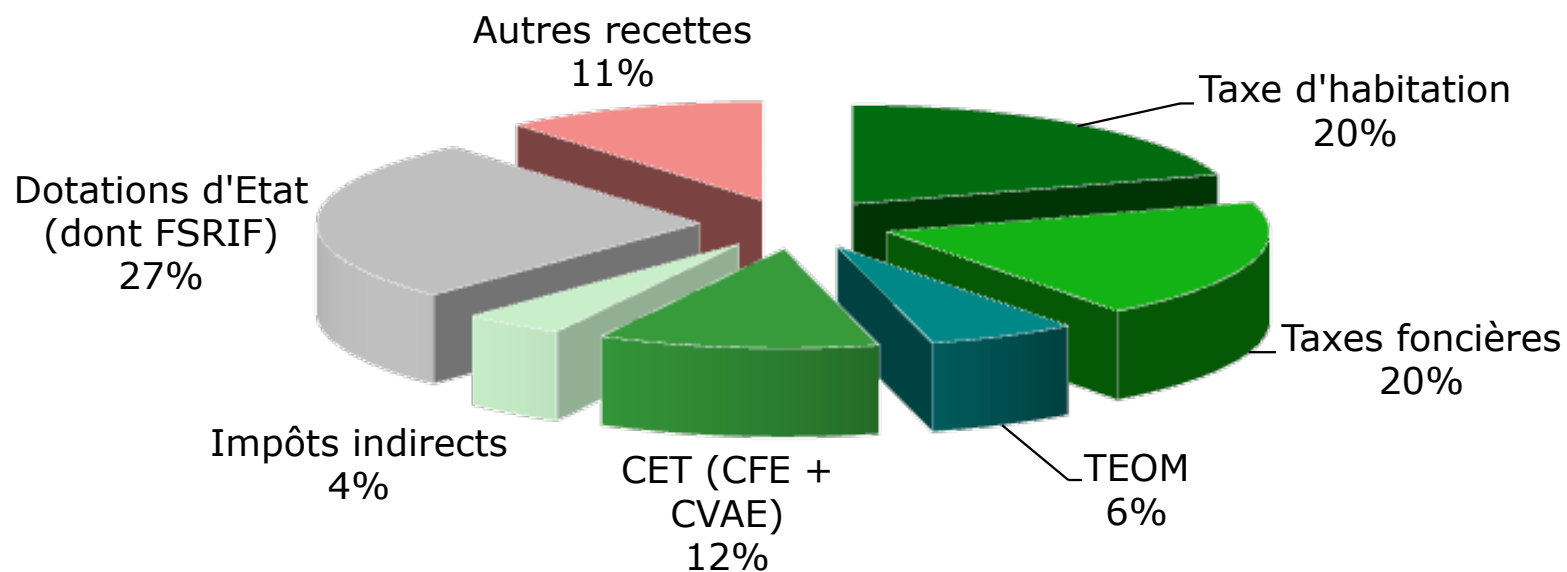
■ 2014 : réalisation équivalente à l'inscription BP, soit 44 M€.

- Hypothèse sou-jacente de stock de restes à réaliser constant d'une année sur l'autre.

■ 2015-2016 : 30 M€ nets par an.

PROJECTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : STRUCTURE DE DEPART

Structure des recettes réelles de fonctionnement courantes de la Ville en 2013



PRINCIPALES HYPOTHESES DE RECETTES COURANTES – FISCALITE DIRECTE

✓ Fiscalité ménages

- En 2014 : notification, soit +1,9 M€/réalisé 2013
- 2015-2017 : majoration forfaitaire d' 1,5%/an + variation physique de 0,75%/an (moyenne 2008-2013).

✓ Fiscalité professionnelle

- CFE :
 - 2014 : notification, soit +2,9%.
 - Malgré l'ajustement du barème de cotisation mini ($\approx -6\%$).
 - 2015-2017 : majoration forfaitaire d' 1,5%/an + variation physique de 2%/an.
- CVAE :
 - 2014 : -15% (-1,1 M€) par effet Thalès.
 - Ensuite : hypothèse de +2,5%/an.
- Compensation temporaire des pertes Thalès selon décret de 2012 :
 - 2 conditions respectées :
 - Perte de CFE = 16,5% de la CFE totale > seuil de 10%.
 - Perte de CET = 4,1% du produit fiscal global > seuil de 2%.
 - Perte de 3,0 M€ compensée à hauteur de 90% en 2014 (2,7 M€), 67,5% en 2015 (2,0 M€), 45% en 2016 (1,4 M€).
 - A confirmer par les services d'Etat.

PRINCIPALES HYPOTHESES DE RECETTES COURANTES – AUTRES RECETTES

- ✓ Droits de mutation : retour à 3 M€/an.
- ✓ Taxe sur l'électricité (TCFE)
 - *La LFR 2013 programme son transfert aux concédants à compter de 2015 avec possibilité de reversement maximal aux communes de 50%.*
 - *Le SIPPEREC a trouvé le moyen juridique d'en reverser l'intégralité → hypothèse de statu quo.*
 - *Variation : +1,5%/an.*
- ✓ Autres recettes : entre 0% et +1,5%/an selon les postes.

PRINCIPALES HYPOTHESES DE RECETTES COURANTES – PEREQUATION HORIZONTALE

- ✓ Prélèvement FPIC : 2,8 M€ en régime de croisière (2016).

Simulation du prélèvement FPIC (avant MGP)

2012	2013	2014	2015	2016	2017
0,4	0,9	1,4	1,9	2,8	2,8

- ✓ Attribution FSRIF :

- Attribution 2011 = 3,0 M€.
- Montant spontané après la réforme de 2012, qui renforça la progressivité de la dotation : 1,3 M€.
- Dispositif de garantie pérenne voté en LFI 2013 : baisse maximale de 10% par rapport à 2011 → 90% de 3,0 M€ = 2,7 M€/an assurés à droit constant.

PRINCIPALES HYPOTHESES DE RECETTES COURANTES – SYNTHESE SUR LA FISCALITE

✓ Variation 2013-2017 = +32 M€, soit +1,0%/an.

Projection de la fiscalité 2014-2017 à taux constants

Impôt	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Δ 2013-2017 en M€	Observations
Taxe d'habitation Ville	19,6	20,1	20,4	20,9	21,4	21,9	1,8	2014 : notifié Ensuite : Majoration forfaitaire (1,5%/an) + variation physique : +0,75%/an au vu du passé récent
Taxe d'habitation récupérée CG/Etat	8,3	8,5	8,7	8,9	9,1	9,3	0,7	Idem
Taxe sur le foncier bâti	26,6	27,6	28,6	29,3	30,0	30,6	3,0	Idem
Taxe sur le foncier non bâti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Idem
Taxe sur le foncier non-bâti additionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Majoration forfaitaire : idem Variation physique : 0,0%
Taxe enlèvement ordures ménagères	8,4	8,9	9,3	9,5	9,7	9,9	1,0	Idem TFB
Droits de mutation	3,6	4,9	3,0	3,0	3,0	3,0	-1,9	Maintien de la valeur 2013 hors transaction exceptionnelle 0,2 M€ exceptionnels en 2014
Autres impôts dont TCFE	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	0,1	1,5%/an par défaut TCFE maintenue en 2015 (cf. annonce SIPPAREC)
Sous-total fiscalité ménages	69,0	72,4	72,4	74,0	75,6	77,2	4,8	
Cotisation foncière des entreprises (CFE) hors effet Thalès	9,1	7,8	8,1	8,3	8,6	8,8	1,0	2014 : notifié Ensuite : Majoration forfaitaire (1,5%/an) + variation physique : +2%/an
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	8,2	7,9	6,8	6,9	7,1	7,3	-0,6	2014 : notifié (avec perte Thalès) Au-delà : +2,5%/an (croissance nationale en valeur estimée)
Compensation Thalès			2,7	2,0	1,4		0,0	Perte = 3 M€ --> 90% en 2014, 67,5% en 2015, 45% en 2016
TASCOM & IFER	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,0	1,5%/an par défaut
Rôles supplémentaires	2,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,0	0,5% des produits fonciers (2012 : ?)
Sous-total fiscalité économique	19,9	16,5	18,3	18,0	17,8	16,9	0,4	
TOTAL AVANT PRELEVEMENTS	88,9	88,9	90,7	92,0	93,4	94,1	5,2	
Prélèvements sur fiscalité								
Ecrêtement FNGIR	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	-4,0	0,0	Figé au vu du bilan réforme en valeur 2010 actualisé
Prélèvement FPIC	-0,4	-0,9	-1,4	-1,9	-2,8	-2,8	-1,9	Après LFI 2014 (revenu revalorisé à 25% dans le prélèvement)
TOTAL	84,6	84,0	85,3	86,1	86,6	87,3	3,2	
Variation		-0,7%	1,5%	0,9%	0,6%	0,7%	1,0%	

PRINCIPALES HYPOTHESES DE RECETTES COURANTES – DOTATIONS

- ✓ Détermination en 2 temps désormais.
- ✓ Temps 1 : Calcul des différentes fractions selon les règles habituelles dans le cadre d'une enveloppe nationale qui serait gelée.
 - Baisse de 0,1 à 0,2 M€/an à Colombes, du fait d'une faible éligibilité à la péréquation.
- ✓ Temps 2 : application autonome du **prélèvement pour redressement des finances publiques.**
 - Prélèvement 2014 = 1,5 Mds €, réparti entre collectivités au prorata des recettes nettes n-2 (0,76% dans le bloc communal)
 - 1,1 M€ à Colombes en 2014.
 - Prélèvement hissé linéairement à 11,5 Mds € en 2017
 - 8,4 M€ à Colombes en 2017 sur la base d'une stricte proportionnalité avec l'enveloppe nationale.
 - Scénario de stricte proportionnalité soumis à plusieurs aléas : les départements pourraient être exonérés d'une partie de l'effort (→ surcharge pour le bloc communal), des indicateurs de péréquation pourraient être introduits (→ a priori néfastes à Colombes).

PRINCIPALES HYPOTHESES DE RECETTES COURANTES – SYNTHESE SUR LA FISCALITE

✓ Les concours d'Etat (FSRIF compris) perdraient 9,5 M€ entre 2013 et 2017 (-1,5 M€ en 2014).

Projection des concours d'Etat 2014-2017 de la Ville

Dotation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Δ 2013-2016 en MC	Observations
Dotation de base (population)	10,3	10,4	10,3	10,4	10,6	10,7	0,3	Valeur de point gelée - population +1%/an
Dotation superficie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Valeur de point gelée
Complément de garantie	6,5	6,3	6,2	6,1	5,9	5,8	-0,5	-0% à -6% selon potentiel fiscal. Hypothèse de reconduction de la diminution de la baisse moyenne 2012-2014, soit -2,5%/an
Dotation de compensation (part salaires)	11,8	11,6	11,5	11,3	11,2	11,1	-0,5	Variable d'ajustement Etat / -1,06% en 2014, puis hypothèse de -1,5%/an (moyenne 2013-2015)
Compensation baisses de DCTP	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	Idem
Prélèvement effort national			-1,1	-3,5	-6,0	-8,4	-8,4	≈ 0,76% des RRF budget principal (nettes FNGIR/FPIC) 2012 en 2014, puis montée au prorata de l'enveloppe nationale, qui devrait passer d' 1,5 Md € en 2014 à 11,5 Mds € en 2017
Sous-total dotation forfaitaire DGF	28,9	28,6	27,23	24,6	22,0	19,4	-9,2	
DSU	2,9	2,9	3,0	3,0	3,1	3,1	0,2	Indexation sur l'inflation car Ville entre les 251ème et 485ème place (468ème en 2013) : 1,3% en 2014, 1,5%/an ensuite
DNP : part principale	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	Hypothèse d'évolution comme l'enveloppe nationale 2014 (+1,3%). Reconduction au-delà de 2014.
DNP : Majoration	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	Idem
FSRIF	2,3	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	0,0	Garantie de plancher à 90% du montant 2011 (inchangée en PLF 2014) --> La Ville évite de tendre vers la valeur spontanée d' 1,3 MC, mais aucune hausse imaginable
Sous-total concours de péréquation	5,9	6,5	6,5	6,6	6,6	6,7	0,2	
Compensation TH	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	0,1	Majoration forfaitaire : +0,9% en 2014, puis +1,5%/an
Compensations TFB	0,8	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	-0,3	Variable d'ajustement Etat --> -15%/an
Compensation TFNB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Idem
Dotation unique spécifique (héritage : 16% + fraction salaires + part recettes)	0,6	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	-0,3	Idem
Compensation TP zone	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	néant
Compensation réduction créations d'établissements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Idem
Sous-total compensations d'exonérations	3,0	2,7	2,6	2,4	2,3	2,3	-0,5	
TOTAL	37,8	37,8	36,3	33,6	31,0	28,3	-9,5	
Variation	-2,8%	0,0%	-3,9%	-7,4%	-7,9%	-8,5%	-6,9%	

SYNTHESE SUR LES RECETTES COURANTES

Entre 2013 et 2017, les recettes courantes nettes devraient se replier de 4,3 M€ (-0,8%/an).

- 2 principales contributions : FPIC (1,9 M€ de prélèvement supplémentaire), dotations (perte de 9,5 M€).
- La récupération de la compensation Thalès devrait permettre une légère progression en 2014, mais cet effet sera transitoire et dégressif et, en tout état de cause, inférieur à la hausse des dépenses de fonctionnement au BP.

Projection des recettes de fonctionnement 2013-2017 : synthèse

<i>Chiffres en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	%/an
Fiscalité nette des prélèvements FNGIR/FPIC	83,2	85,3	86,2	86,8	87,5	
Dotations (dont FSRIF)	37,8	36,3	33,6	31,0	28,3	
Autres recettes courantes	15,7	16,4	16,5	16,6	16,7	
Total	136,8	138,0	136,3	134,3	132,5	-0,8%
Variation	-1,3%	0,9%	-1,2%	-1,4%	-1,3%	

AUTRES HYPOTHESES DE RECETTES

✓ Recettes définitives d'investissement

- Subventions et remboursements de travaux sous mandat sont directement déduites des dépenses → notion d'investissement net.
- FCTVA : 15,5% des investissements n-1 en 2014, 15,8% ensuite
→ Taux d'éligibilité moyen de 75%.
- HRO : 3,3 M€ en 2014, 2,1 M€ en 2015 et en 2016, 3,6 M€ en 2017.
- Autres recettes CODEVAM (cessions, avances) : 1,0 M€ en 2014, 4,0 M€ en 2015, 0,8 M€ en 2016.
- Autres cessions : 3 M€/an.
- Taxe d'aménagement : 1,0 M€ en 2014, puis 1,6 M€/an.

✓ Emprunt

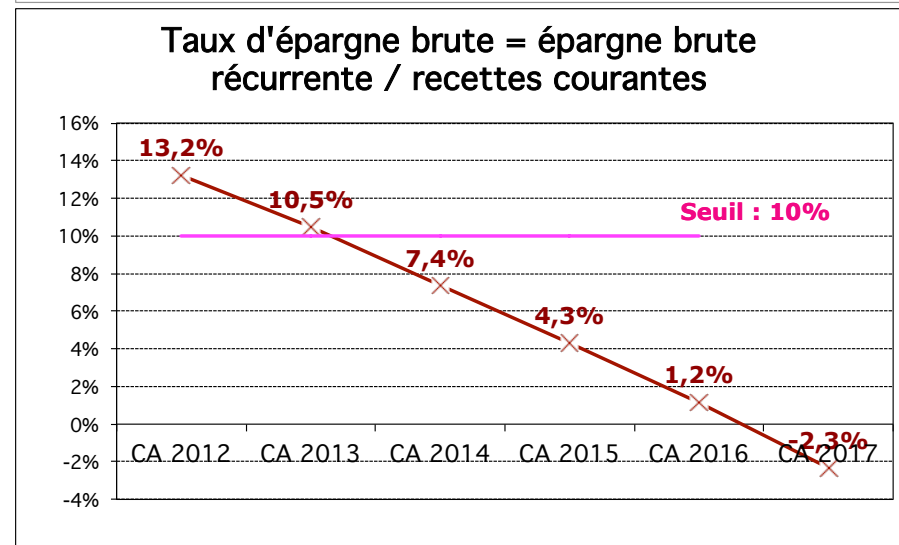
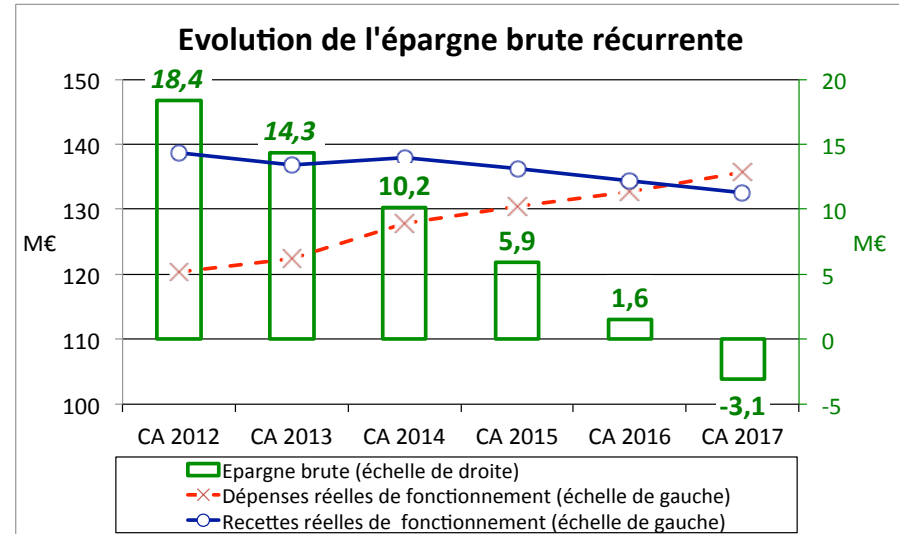
- Calculé afin d'équilibrer les comptes prévisionnels à fonds de roulement constant.
- Annuités de remboursement calculées sur une durée de 15 ans au taux d'intérêt moyen de 3,5%, puis 4%.
→ S'ajoutent aux annuités sur dette en place fin 2013, connues.

RESULTATS DE LA SIMULATION : EPARGNE BRUTE

- ✓ Découplage entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement → chute de l'épargne brute, voisine de zéro dès 2016.
 - Malgré l'hypothèse de maîtrise des dépenses de fonctionnement (+1,5% au-delà de 2014).
 - Mais les intérêts s'accroissent de plus de 3 M€ d'ici 2017.

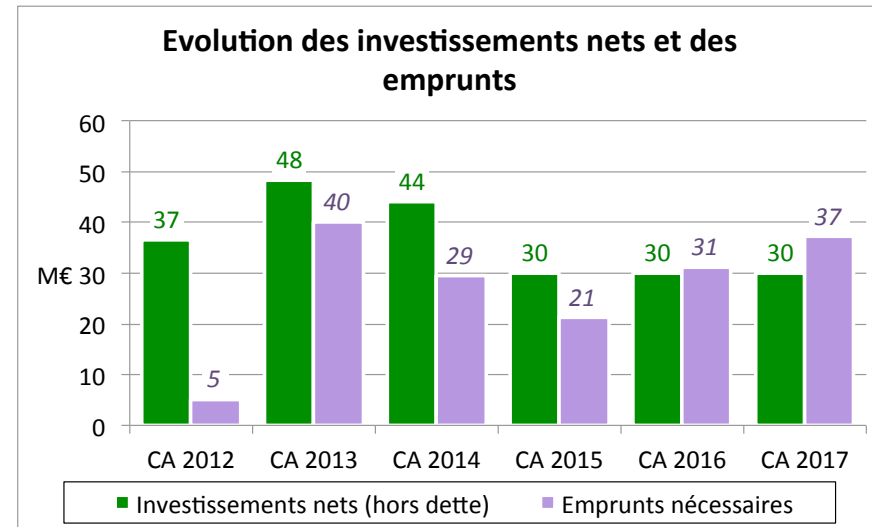
- ✓ Equilibre budgétaire de la section de fonctionnement impossible à assurer à partir de 2015-2016.
 - L'épargne brute budgétaire (yc HRO) doit couvrir les dotations aux amortissements, soit 7-8 M€/an.

- ✓ Taux d'épargne brute critique dès 2014 (7,4%) → difficultés d'accès à l'emprunt bancaire.

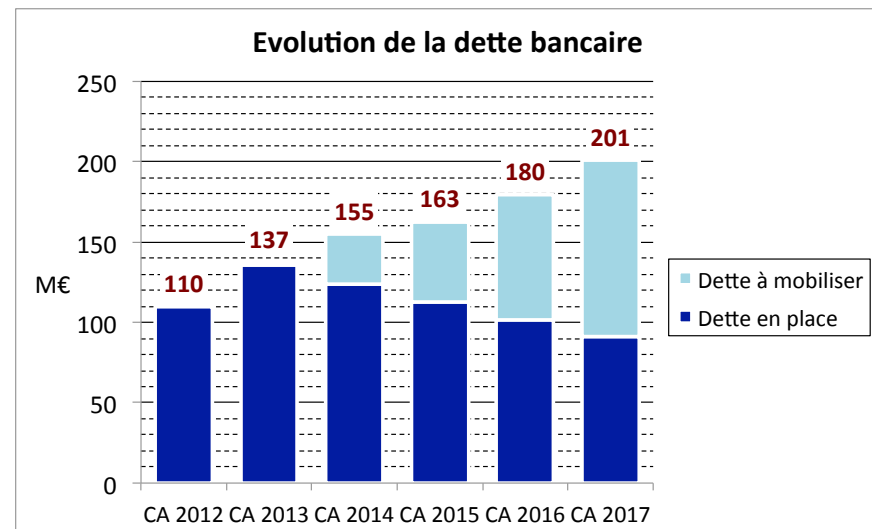


RESULTATS DE LA SIMULATION : INVESTISSEMENT ET DETTE

- ✓ Appel à l'emprunt soutenu (30-40 M€ par an, dans la continuité de 2013) faute d'épargne et malgré le retour à 30M€ d'investissements nets.

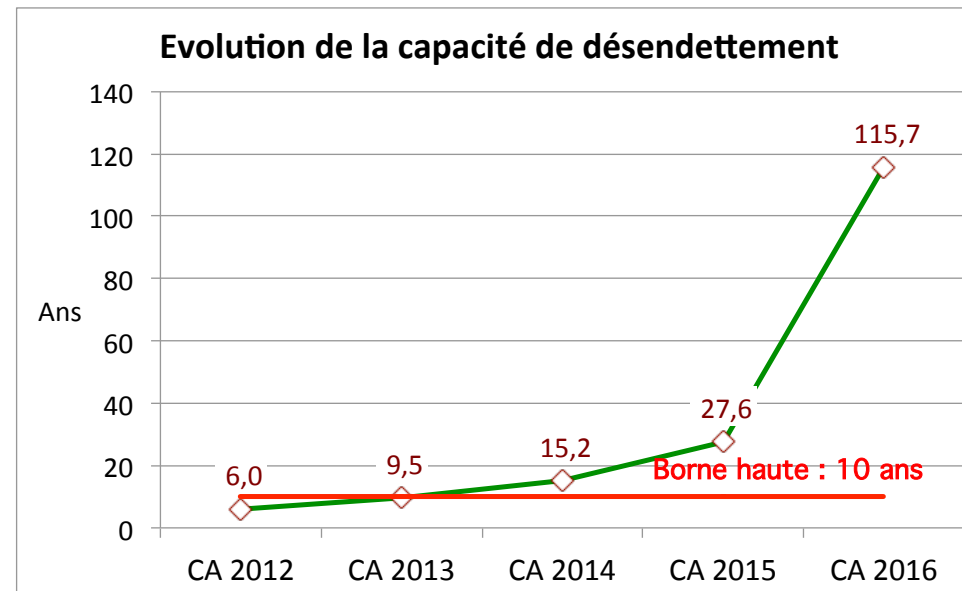


- ✓ Dette hors de contrôle → plus de 200 M€ en 2017.



RESULTATS DE LA SIMULATION : POIDS DE LA DETTE

- ✓ Capacité de désendettement très dégradée en 2014 (> 15 ans), incalculable au-delà de 2016.



3 SCENARIOS ALLANT DANS LE SENS D'UNE CORRECTION DES DESEQUILIBRES

- ✓ Scénario 1 : investissements nets ramenés à 20 M€/an au-delà de 2014 - autres paramètres inchangés.
- ✓ Scénario 2 : dépenses de fonctionnement (hors FPIC et intérêts) gelées au niveau du BP 2014 réévalué - autres paramètres inchangés.
- ✓ Scénario 1+2 : investissements nets ramenés à 20 M€/an au-delà de 2014 **ET** dépenses de fonctionnement (hors FPIC et intérêts) gelées au niveau du BP 2014 réévalué - autres paramètres inchangés.

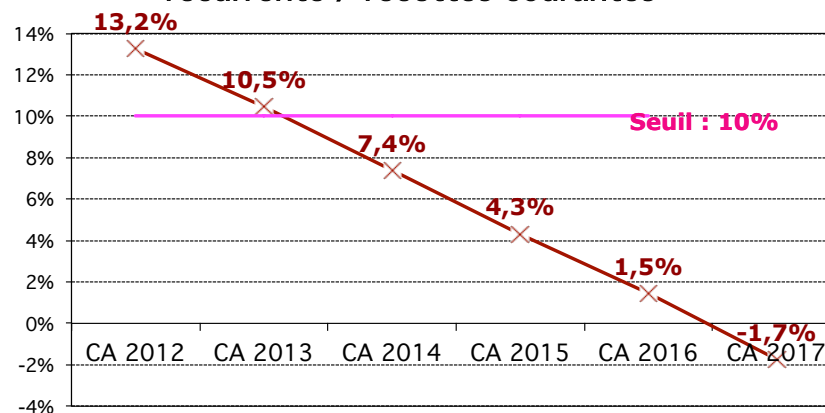
SCENARIO 1 : INVESTISSEMENTS RAMENES 20 M€ NETS/AN

✓ Le taux d'épargne brute n'est pas significativement amélioré : -1,7% en 2017 contre -2,3% dans le scénario de base.

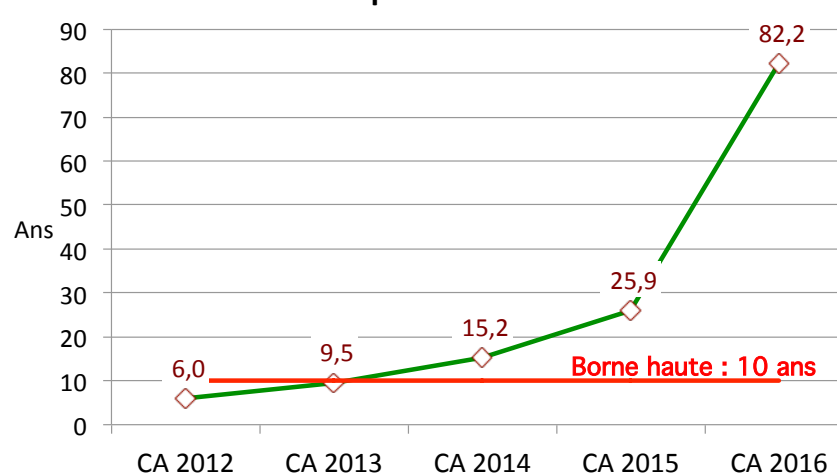
→ La baisse de l'investissement ne corrige qu'à la marge, via la modération des intérêts sur emprunts, un problème d'abord issu du fonctionnement.

✓ La capacité de désendettement reste inacceptable dès 2014 et a fortiori 2015 → les 10 à 25 M€ d'emprunts annuels nécessaires au financement de ce scénario ne pourraient jamais être obtenus.

Taux d'épargne brute = épargne brute récurrente / recettes courantes



Evolution de la capacité de désendettement

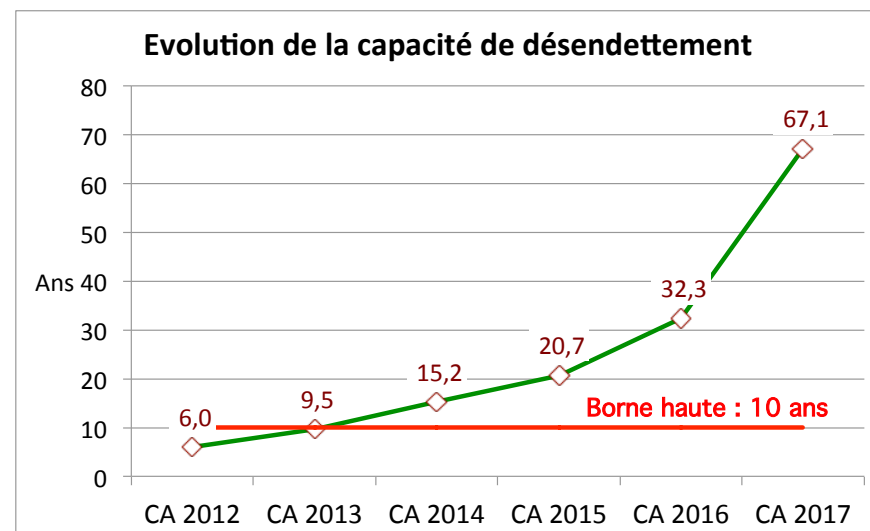
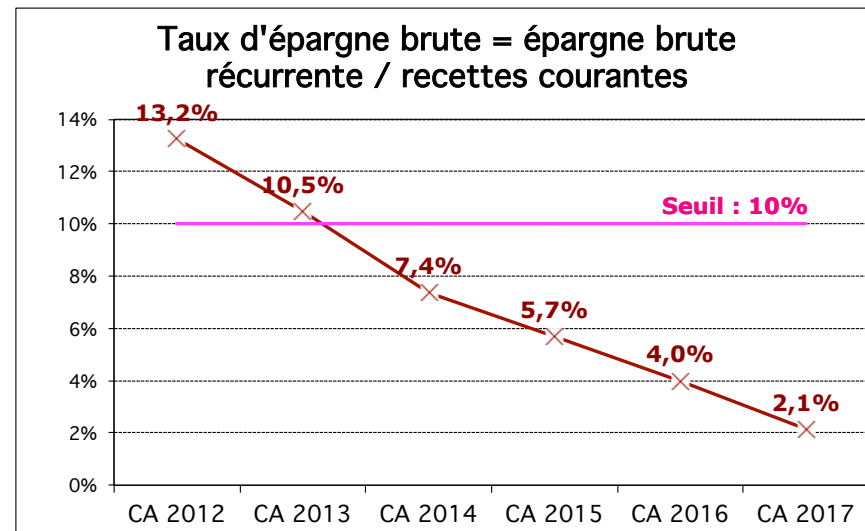


SCENARIO 2 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GELEES AU NIVEAU DU BP 2014 AJUSTE

✓ L'épargne redevient positive en 2017, mais à un niveau très insuffisant.

→ Le gel des dépenses de fonctionnement hors FPIC et intérêts ne dégage pas suffisamment de marges rétablir l'équilibre financier.

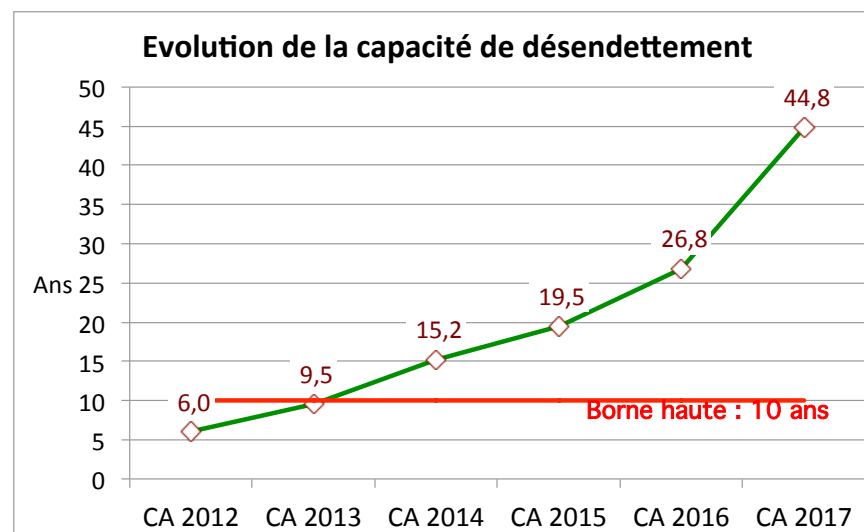
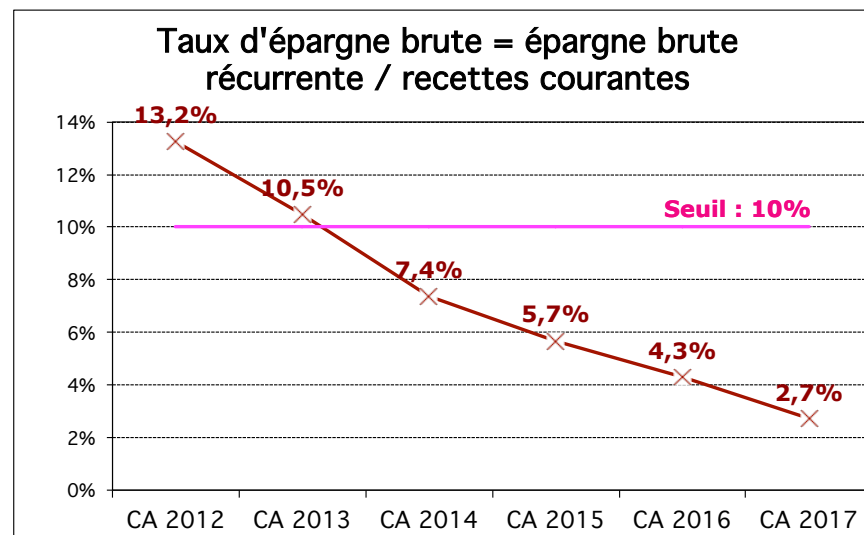
✓ La capacité de désendettement reste critique sur toute la période : 15,2 ans en 2014, 67 ans en 2017.



SCENARIO 3 : SCENARIOS 1 + 2

✓ La combinaison des deux leviers infléchit à peine les courbes, autrement dit ne suffit même pas à stabiliser les ratios à un niveau médiocre.

✓ Le gel des dépenses de fonctionnement (hors intérêts et FPIC) et la compression des investissements à 20 M€ nets ne suffira pas.



EVALUATION DE LA CORRECTION NECESSAIRE

- ✓ Aucun des scénarios simulés n'est à la hauteur de la situation.
- ✓ Ramener les investissements à zéro ne réglerait rien → Il faut agir sur le fonctionnement et rétablir le parallélisme d'évolution entre recettes et dépenses, au plus vite étant entendu que, en 2014, la Ville n'a plus de capacité à supporter le moindre découplage.
- ✓ Pour solvabiliser le scénario de base (dépenses de fonctionnement suivant l'inflation / investissements nets de 30 M€/an), il faut dégager 19 M€ en fonctionnement d'ici 2017 :
 - En réduisant les dépenses de fonctionnement de 13 M€ en comparaison du budget 2014 ajusté (en lieu et place de l'indexation inflation projetée).
 - OU BIEN en relevant les taux fiscaux dès 2015 de 24 points.
- ✓ *NB : Il ne faut pas espérer que les éventuels avantages financiers nets issus de la Métropole couvrent le besoin. Dans le scénario le plus optimiste, très hypothétique à ce stade, ces gains avoisineraient 4-5 M€.*
 - *Gain net = dotation de solidarité stricto sensu + retours de solidarité additionnels + économie de FPIC + économie de croissance des charges transférées - perte de dynamique des ressources transférées.*

CONCLUSION

- ✓ La Ville est à l'aube d'une période très critique, caractérisée par une diminution de ses recettes de fonctionnement courant. Sauf vigoureuse et rapide réaction, les ratios de solvabilité vont dériver vers des valeurs inacceptables. Le BP 2014 est en déphasage avec le nouveau contexte de ressources. Exécuté en l'état, il compromettra l'accès au crédit bancaire et l'équilibre budgétaire dès 2015-2016.
- ✓ Aux facteurs nationaux (chute des dotations, atonie des bases économiques, ...) s'ajoutent des facteurs locaux (perte de Thalès partiellement et transitoirement compensée, marges financières déjà entamées en 2013-2014 qui imposent une réaction sans délai ...) et un positionnement défavorable dans les classements de richesse (d'où un fort prélèvement FPIC et des attributions de DSU et de FSRIF figées).
- ✓ Geler jusqu'en 2017 les dépenses de fonctionnement au niveau du BP 2014 ajusté tout en comprimant les investissements à 20 M€ nets par an ne suffira pas, loin de là, à résoudre l'équation.
- ✓ D'ici 2017, il va falloir baisser les dépenses de fonctionnement de 13 M€ (par référence toujours au BP 2014 ajusté) ou bien, si elles doivent malgré tout suivre l'inflation, dégager 19 M€ récurrents en relevant par exemple les taux fiscaux d'une vingtaine de points.
- ✓ La création en 2016 de la Métropole, si elle se confirmait, pourrait certes induire quelques gains financiers (dotations de solidarité, économie de FPIC, ...). Mais il ne faut pas attendre qu'elle règle le problème : les scénarios les plus optimistes, très hypothétiques à ce jour, laissent entrevoir autour de 5 M€.